

Conseil municipal

CHAUSSÉES ET TROTTOIRS - TRAVAUX DE RÉFLECTION
CRÉDIT CADRE DE FR. 280'000.00 POUR 2022 - 2023

Vu la nécessité de maintenir et entretenir le patrimoine routier

Vu les dégradations subies par les chaussées et trottoirs, suite aux multiples sollicitations et le besoin toujours plus fréquent de réfections ponctuelles

Vu l'ordonnance sur la protection contre le bruit

Vu le mauvais état général des chaussées constaté lors des relevés des dégradations de surface

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 22 oui sur 23 conseillers municipaux présents

1. De procéder à la remise en état de chaussées et trottoirs
2. D'ouvrir un crédit de Fr. 280'000.00 destiné à ces travaux
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif
4. D'amortir la dépense de Fr. 280'000.00 au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux, estimée à 2023
5. De demander au Conseil d'État de la République et canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Service de la mensuration officielle, vu son caractère d'utilité publique.

* * *

Signature :